



## EXTRAIT

## Du registre des décisions du bureau de la Communauté

**DB 2023-015 : Mission d'analyse d'opportunité ENR thermique**

Le 16 février 2023, le Bureau dûment convoqué par le Président, le 15 février 2023, s'est réuni au siège de la communauté de communes à Quillan.

**ETAIENT PRESENTS :** Francis SAVY, Yves ANIORT, Anthony CHANAUD, Jacques GALY, Jacques MAMET, Christian SOULA et Bernard VAQUIE.

**EXCUSES :** Elvire ANDREWS, Alfred VISMARA et Mohammed EL HABCHI

Dans la continuité de la démarche engagée par la CCPA en vue d'économie d'énergie en faveur du patrimoine intercommunal, le Président informe le Bureau que le Syndicat Audois d'Energies et Numérique (SYADEN) met également en œuvre des actions de maîtrise de l'énergie au profit des collectivités volontaires notamment sur les énergies renouvelables thermiques, conformément à la délibération n°2018-76 du 20 septembre 2018, du Comité Syndical.

Parmi les différentes missions sur la maîtrise des consommations énergétiques et la production d'énergies renouvelables, le SYADEN propose au collectivité une mission d'analyse d'opportunité ENR Thermique (ENR-TH) pour aider à la décision de la collectivité, qui entre également dans le cadre du contrat de développement des ENR Thermiques territorial de l'Aude dont le Syndicat est chef de file.

L'analyse d'opportunité « ENR TH » est une mission qui accompagne les collectivités dans toute la démarche d'un projet de chaufferie soit d'eau chaude solaire, de géothermie ou de production bois voir un mixe de ces systèmes quand cela est possible sur un ou plusieurs bâtiments. Cette mission comprend une réunion de démarrage avec la CCPA : compréhension du projet, visite du ou des bâtiments, récupération des informations (factures d'énergies, plans...) ainsi que la remise d'un rapport d'étude technique et financier, présenté lors d'une réunion de restitution. Si la CCPA souhaite réaliser son projet, le SYADEN l'accompagnera alors durant toutes les étapes de son projet, des demandes de subventions jusqu'à sa réalisation et le suivi de l'exploitation.

A noter que cette prestation est réalisée gratuitement par le SYADEN.

Une convention, engageant le SYADEN auprès de la CCPA et décrivant précisément la mission est jointe à cette délibération, et il est proposé au Bureau un conventionnement pour l'espace muséologique intercommunal situé à Espéraza et abritant les musées des dinosaures et de la chapellerie, soumis notamment aux obligations du Décret Tertiaire.

Nom du bâtiment à étudier	Type de ENR à étudier par le SYADEN dans l'analyse d'opportunité ENR TH	Adresse	Référent technique
Espace muséologique intercommunal	ENR BOIS : <input checked="" type="checkbox"/> ENR GEOTHERMIQUE : <input checked="" type="checkbox"/> ENR SOLAIRE THERMIQUE : <input type="checkbox"/>	Avenue de la gare 11 260 ESPERAZA	Nom : PEYTAVI Prénom : Christian Tel : 04.68.20.83.29 christian.peytavi@pyreneesaudois.fr

Pour rappel, le décret tertiaire, aussi appelé décret de rénovation tertiaire, détaille les modalités d'application de l'article 17 paru dans la Loi de Transition énergétique pour les bâtiments à usage tertiaire.



Cet article concerne l'obligation d'améliorer la performance énergétique des parcs tertiaires afin d'atteindre une réduction de 60 % des consommations énergétiques d'ici 2050, en comparaison avec 2010

**Le Bureau,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil DC 2020-047 portant délégations au Bureau,

Vu la délibération du Bureau DB 2023-014 approuvant la mission d'audits énergétiques pour l'année 2023, en particulier concernant l'espace muséologique intercommunal situé à Espéraza,

Vu la convention jointe à la présente,

Considérant la nécessité économique, environnementale et réglementaire de réduction des dépenses énergétiques,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADHERE à la mission d'analyse d'opportunité bois-énergie du SYADEN pour le projet suivant : Rénovation énergétique de l'ensemble immobilier accueillant les musées des dinosaures et de la chapellerie ;**
- **AUTORISE le SYADEN à accéder au besoin aux données de la structure et de suivre les consommations,**
- **DESIGNE M. Christian PEYTAVI, Responsable des services techniques, et Mme Karine GONZALEZ, Chargée des affaires juridiques, en qualité de référents de la Communauté de communes pour le suivi du projet, respectivement pour les aspects techniques et administratifs, et dans l'attente de la désignation complémentaire d'un maître d'œuvre dédié aux opérations de travaux de rénovation énergétique pour la collectivité ;**
- **AUTORISE le Président à signer la convention d'engagement correspondante avec le SYADEN et à effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

Ainsi délibéré à Quillan, le 16 février 2023

Transmis au représentant de l'Etat, le  
03.03.2023  
Le Président certifie qu'un extrait de la  
présente délibération a été affiché  
conformément à la loi, le 03.03.2023



Pour extrait conforme



## CONVENTION D'ADHESION A LA PRESTATION D'ANALYSE D'OPPORTUNITÉ ENR THERMIQUE

### Préambule

Le SYADEN, Syndicat Audois d'Énergies et du Numérique, en tant que **porteur du contrat de développement des ENR Thermique territorial de l'Aude** souhaite apporter une vision à long terme avec pour ambition d'atteindre les objectifs du SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie). Conscient que ces objectifs fixés au niveau Régional sont élevés, tant sur le projet ENR thermique (bois-énergie, géothermie, eau chaude solaire) que sur les autres énergies renouvelables, le Syndicat Audois d'Énergies souhaite insuffler une dynamique forte dans ce domaine sur le territoire départemental. Le comité syndical du SYADEN a créé une **Commission relative aux énergies nouvelles et renouvelables** qui a pour mission de proposer une méthodologie d'accompagnement des territoires et des outils favorisant les retombées économiques locales dans ce domaine.

Regroupant l'ensemble des communes et intercommunalités de l'Aude, le SYADEN portera au niveau du département l'ambition régionale sur le projet ENR thermique auprès de l'ensemble des territoires, élus, acteurs audois publics et maîtres d'ouvrages privés, **ci-après désigné : le demandeur**.

### Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour but de définir les dispositions selon lesquelles le demandeur va bénéficier de la prestation d'analyse d'opportunité à énergie renouvelable thermique. Cette prestation d'analyse d'opportunité est sous Maîtrise d'Ouvrage du SYADEN.

### Article 2 : Contenu de la prestation de l'analyse d'opportunité

Cette étude a 3 objectifs principaux :

- 1/ Etat des lieux de la situation actuelle du ou des bâtiments concernés : enjeux financiers représentés par les énergies (fioul, propane, électricité, eau...), les performances thermiques de l'enveloppe du ou des bâtiments, les coûts de rénovation à l'identique du chauffage actuel
- 2/ Le calcul de la solution du projet ENR thermique : faisabilité technique, investissements, aides mobilisables, calculs des temps de retour sur investissements et gains sur l'exploitation
- 3/ Conclusions sur la faisabilité technique du projet, la logique ainsi que l'intérêt financier et environnemental long terme de la solution le projet ENR thermique

## Article 3 : Rendu des résultats

La présentation des résultats sera claire et synthétique, de ce fait l'ensemble des éléments du rapport pourront être compris par des non-techniciens sans notion en ENR Thermique.

### 1/ Aspect énergétique et financier :

- Les dépenses énergies (fioul, propane, électricité, eau...) du ou des bâtiments en euros TTC et en kWh
- La qualité thermique de l'enveloppe du ou des bâtiments
- Les coûts de rénovation à l'identique du chauffage actuel

### 2/ Descriptions techniques de la solution le projet ENR thermique :

- Puissances nécessaires (puissance utile, puissance finale, puissance chaudière d'appoint, puissance chaudière bois/géothermie, ECS solaire)
- Type d'installation (type de chaudière bois, pompe à chaleur géothermique ou panneaux d'eau chaude solaire)
- Consommations (tonnes, MAP, kWh)
- Production de cendres le cas échéant
- Emplacements possibles de l'installation (pour du bois-énergie : de la chaufferie et du silo, si concerné : tranchées et forages nécessaires au réseau de chaleur)
- Principe de fonctionnement
- Remplissage du silo le cas échéant
- Approvisionnement du silo et contraintes d'exploitation le cas échéant
- Approche sur les aspects juridiques si besoin

### 3/ Investissement, exploitation :

- Investissements détaillés par matériel et type de travaux
- Aides mobilisables
- Coûts d'exploitation annuel, global
- Evaluation prospective des coûts d'exploitation
- Evaluation prospective du coût global
- Bilan environnemental

### 4/ Pour projet bois-énergie : approvisionnement local en bois énergie

- Liste des approvisionneurs locaux avec leurs coordonnées
- Distance entre le projet et les approvisionneurs les plus proches
- Type de véhicules de livraisons avec capacités

## Article 4 : Engagement du demandeur de l'étude

Dans le cadre de cette convention, le demandeur s'engage à fournir au SYADEN un ou deux interlocuteurs dédiés qui suivront l'ensemble du projet ENR thermique.

Le demandeur s'engage également à fournir au SYADEN :

- les copies des factures d'énergies sur les 3 dernières années (par rapport à l'année de la prestation) pour le ou les bâtiments concernés par le projet ENR thermique (électricité, gaz, fioul, propane, eau...)
- les plans des bâtiments concernés par le projet (si existants)
- les contrats de maintenance et d'exploitation du chauffage du ou des bâtiments concernés par le projet (si existants)
- les plans des réseaux si besoin dans le cas où le projet bois concerne un possible réseau de chaleur.

## Article 5 : Engagement du SYADEN

Le SYADEN s'engage à :

- Désigner un référent technique
- Suivre le demandeur dans toutes ses démarches liées à la Maîtrise de l'énergie dans le domaine de son projet ENR thermique durant toute la durée de la convention. Ce suivi consiste notamment en la présence du référent technique du SYADEN lors des réunions de démarrage et de restitution de la mission d'analyse d'opportunité le projet ENR thermique.

La personne référente désignée par le SYADEN est : Tony PIRES / Frédéric CHERRIER  
Courriel : [tony.pires@syaden.fr](mailto:tony.pires@syaden.fr) / [Frederic.cherrier@syaden.fr](mailto:Frederic.cherrier@syaden.fr)  
Coordonnées : 04-68-11-56-30

## Article 6 : Coût de la prestation pour la collectivité

Cette prestation est gratuite pour le demandeur

A titre d'information, cette prestation est estimée pour une valeur avoisinant les 3000€ à 4000€.

## Article 7 : Limite de la convention

La mission décrite est une mission de conseil et non de maîtrise d'œuvre.

## Article 8 : Durée de la convention

Le demandeur adhère à la présente convention pour une durée de 1 année à compter de la date de signature du SYADEN, renouvelable sur demande expresse du demandeur pour une période de 1 an.

La signature de cette convention fait suite à la délibération prise par la collectivité et transférant la mission de Maitrise de l'Energie au SYADEN dans le cadre de « l'analyse d'opportunité ENR Thermique ».

## Article 9 : Propriété des données

Les données issues de la prestation de l'analyse d'opportunité sont propriétés conjointes du SYADEN et du demandeur.

Le demandeur autorise le SYADEN à voir et traiter l'ensemble des données collectées lors de cette prestation sur l'ensemble des équipements liés au le projet ENR thermique. Il autorise également le SYADEN à rendre publiques certaines données issues de cette prestation, notamment au travers de la base de donnée régionale le projet ENR thermique et ou équivalent pour les autres systèmes de production (solaire thermique et géothermique).

## Article 10 : Clause de résiliation

En cas de non-respect des engagements décrits dans la convention, ou de survenance d'un évènement indépendant de la volonté des parties, cette convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties sans contreparties financières. Cette demande motivée sera faite par lettre recommandée avec accusé de réception.

## ANNEXE : bulletin d'adhésion

Le bulletin d'adhésion à la prestation d'analyse d'opportunité ENR Thermique est annexé à la présente convention.